



ILLE-ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°35-2023-129

PUBLIÉ LE 27 JUILLET 2023

Sommaire

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /

35-2023-07-26-00001 - Arrêté préfectoral portant fermeture totale et définitive de la micro-crèche "le cocon d'éveil" installé au 227 rue de Chateaugiron à Rennes (4 pages) Page 3

Préfecture d'Ille-et-Vilaine /

35-2023-06-12-00004 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement à Madame Aimy RIMBAULT (1 page) Page 8

35-2023-06-12-00002 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Matéo JOURDAN (1 page) Page 10

35-2023-06-12-00001 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Quentin JOURDAN (1 page) Page 12

35-2023-06-12-00003 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de dévouement à Monsieur Tony RIMBAULT (1 page) Page 14

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités

35-2023-07-26-00001

Arrêté préfectoral portant fermeture totale et
définitive de la micro-crèche "le cocon d'éveil"
installé au 227 rue de Chateaugiron à Rennes



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
de l'Emploi, du Travail
et des Solidarités**

**Arrêté préfectoral
portant fermeture totale et définitive de la micro-crèche « le cocon d'éveil »
installée au 227 rue de Chateaugiron à Rennes**

**Le préfet de la région Bretagne
préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1421-1, L. 2324-1, L. 2324-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ;

Vu le décret du 28 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet d'Ille-et-Vilaine;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage ;

Vu l'arrêté en date du 4 novembre 2022 portant autorisation d'ouverture par M. le Président du Conseil départemental de la micro-crèche Le Cocon d'Eveil à Rennes à compter du 24 octobre 2022, représentée Madame Delphine Oria (SARL Le Cocon d'Eveil) ;

Vu les courriers des 15 février 2023 et 26 juin 2023 du président du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine à la gestionnaire de la micro-crèche Le Cocon d'Eveil demandant la mise en conformité de l'établissement ;

Considérant qu'une information préoccupante adressée au service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) le 19 janvier 2023 fait part d'un turnover important des professionnels, d'une communication conflictuelle avec la gestionnaire, des locaux non sécurisés et d'un taux d'encadrement non conforme à la réglementation ;

Considérant qu'une visite de contrôle inopinée le 30 janvier 2023 et le rapport portant 18 injonctions notifiées par le conseil départemental a permis d'observer plusieurs dysfonctionnements de la structure : matériels pédagogiques insuffisants, matériels électroniques défectueux, défaut d'hygiène, locaux encombrés et non organisés, et non-respect du taux d'encadrement réglementaire,

Considérant qu'une seconde visite de contrôle organisée le 04 avril 2023 a constaté la mise en œuvre de 7 mesures sur les 18 attendues ; il demeure donc un grand nombre d'injonctions à finaliser ou à mettre en place afin de proposer un accueil de qualité sécurisé ;

Considérant qu'une seconde information préoccupante adressée au service départemental de protection maternelle et infantile (PMI) le 13 juin 2023 fait part de dysfonctionnements quotidiens et récurrents mettant en danger les enfants ou en risque de danger,

Considérant qu'une troisième visite de contrôle inopinée organisée le 20 juin 2023 a constaté des dysfonctionnements majeurs mettant en danger les enfants accueillis, relatés de manière précise dans le rapport établi par le service et visé par la cheffe de service PMI et le médecin départemental PMI à la même date.

Considérant les injonctions adressées les 30 janvier 2023, le 4 avril 2023 et le 20 juin 2023 adressées à la gestionnaire ;

Considérant que la gestionnaire n'a pas satisfait à toutes les injonctions ;

Considérant que la gestionnaire ne s'est pas manifestée spontanément auprès du service PMI suite à la 3^e visite de contrôle inopinée du 20 juin 2023, malgré les informations transmises par le service PMI ;

Considérant que Madame Oria ne fournit pas les informations nécessaires aux parents et aux services PMI ;

Considérant les faits reprochés, la santé physique, psychique et la sécurité des enfants accueillis au sein de la micro-crèche le cocon d'Eveil à Rennes est menacée ;

ARRÊTE

Article 1 : Est prononcée la fermeture totale et définitive de la micro-crèche Le Cocon d'Eveil, 227 rue de Chateaugiron à Rennes à compter du vendredi 28 juillet 2023 à 19h ;

Article 2 : Conformément à l'article L. 2324-3 du code de la santé publique, la fermeture totale et définitive vaut retrait des autorisations délivrées par le Conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine ;

Article 3 : La gestionnaire est tenue de prévenir toutes les personnes impactées par cette fermeture, à la fois les parents et les professionnels, de manière immédiate et d'en apporter la preuve auprès des services de la PMI/ Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine dans un délai de rigueur de huit jours à compter de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux qui sera porté devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35000 RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour l'intéressée et de sa publication pour les tiers ;

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités et la maire de Rennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Rennes, le **26 JUL. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
pour le secrétaire général, par suppléance,
le secrétaire général adjoint



Matthieu BLET

ENSEN

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-06-12-00004

Arrêté accordant une récompense pour acte de
courage et de dévouement à Madame Aimy
RIMBAULT



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

**LE PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n°0263 du 29 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Madame Aimy R IMBAULT

Article 2 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rennes, le 12 juin 2023

Le Préfet


Emmanuel BERTHIER

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-06-12-00002

Arrêté accordant une récompense pour acte de
courage et de dévouement à Monsieur Matéo
JOURDAN



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

**LE PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n°0263 du 29 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Matéo JOURDAN

Article 2 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rennes, le 12 juin 2023

Le Préfet

Emmanuel BERTHIER

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-06-12-00001

Arrêté accordant une récompense pour acte de
courage et de dévouement à Monsieur Quentin
JOURDAN



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

**LE PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLÉ-ET-VILAINE**

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n°0263 du 29 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Quentin JOURDAN

Article 2 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rennes, le 12 juin 2023

Le Préfet

Emmanuel BERTHIER

Préfecture d'Ille-et-Vilaine

35-2023-06-12-00003

Arrêté accordant une récompense pour acte de
courage et de dévouement à Monsieur Tony
RIMBAULT



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ARRÊTÉ

**accordant une récompense
pour acte de courage et de dévouement**

**LE PRÉFET DE LA REGION BRETAGNE
PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE**

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924 ;

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la médaille pour actes de courage et de dévouement ;

VU le décret n°0263 du 29 octobre 2020 portant nomination de M. Emmanuel BERTHIER, préfet de la région Bretagne, préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest.

Sur proposition de la directrice de cabinet ;

ARRÊTE :

Article 1 : une lettre de félicitations pour acte de courage et de dévouement est décernée à :

Monsieur Tony RIMBAULT

Article 2 : La directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Rennes, le 12 juin 2023

Le Préfet


Emmanuel BERTHIER